



*Toute inscription à l'accueil de loisirs vaut respect des conditions suivantes :*

## Inscriptions

- > Le dossier d'inscription doit être **COMPLET** (Fiche FAMILLE + Fiche ENFANT + Assurance extrascolaire en cours + Copie des vaccins)
- > Le dossier est valable **4 ans**, mais chaque année, il doit être vérifié et mis à jour, et la fiche sanitaire ENFANT re-signée.
  - > Inscriptions uniquement à l'accueil du centre social (Pas par téléphone, ni mail, ni auprès des animateurs).
  - > Inscription par période (non à l'année).
  - > Il n'est pas possible d'inscrire uniquement sur les jours de sortie !
- > Aucune inscription ne sera prise en compte en cas de solde impayé.

## Facturation et règlements

- > L'Adhésion à l'association de 12€ (annuelle et familiale) doit être réglée avant toute inscription, elle est valable de Septembre à Août de chaque année.
- > Facturation mensuelle pour les Mercredis et à la fin de période pour les vacances.
  - > Le paiement doit être effectué dès réception de chaque facture.
- > En cas de difficulté exceptionnelle pour le règlement d'une facture, adressez-vous à l'accueil ou à la responsable Enfance.
- > Pour les Bons Mairie (qui sont à fournir en début de chaque année civile) il n'y a pas de rétroactivité sur une facture déjà éditée.

## Accueil en Collectivité

- > En cas de comportement inapproprié ou situation inadaptée à la vie en collectivité, le centre social se réserve le droit de procéder à une exclusion ou réévaluer l'inscription.

## Horaires

	Arrivées	Départs
Matin	Entre 7h15 et 9h15	Entre 11h30 et 12h15
Après-Midi	Entre 13h15 et 14h	Entre 17h15 et 18h15

- > Pour tout arrivée ou un départ en dehors des temps d'accueil, pour un motif valable : faire une demande au préalable auprès de la Responsable Enfance.
  - > En cas de retards trop répétitifs, l'inscription sera annulée.

## Arrivées et Départs

- > Seuls les responsables légaux et les personnes autorisées au préalable (sur le dossier d'inscription ou avec autorisation écrite transmise en amont) pourront récupérer l'enfant à la sortie du centre.
- > Les enfants autorisés à RENTRER SEUL (sur le dossier d'inscription ou avec autorisation écrite transmise en amont) les départs se font à 11h30 le matin et/ou 17h15 le soir.

## Annulations

- > Annulation au minimum 48h à l'avance (Ex : Maximum lundi pour annuler un mercredi) : au-delà, l'absence sera facturée.
- > En cas d'annulations répétitives (3), l'inscription sera annulée.

## Absences

- > Absence pour maladie : Transmettre un certificat médical dans les 48h : au-delà l'absence sera facturée.
- > En cas d'absences non-justifiées répétitives (3), l'inscription sera annulée.